

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mercredi 9 avril 2014 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 3 avril 2014.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire; Mmes Isabelle ARBEAU, Eliane BERNADET, Valérie BERGEY, Aurélie BIBENS et Christelle JEAN ; Mrs Michel BIBENS, Jean-Michel CAZE, Philippe HERNANDEZ, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE et Bernard MUGICA.

Étaient absents excusés : Mrs Gérald FAVÉ et Laurent LAUZUN.

Mr Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2014

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 30 mars 2014.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014.

2/ Délibération n° DELIB1_04_14 Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **Décide à l'unanimité** de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

3/ Délibération n° DELIB2_04_14 Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social :

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le scrutin doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2014 a décidé de fixer à huit, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration par vote à main levée

Ont été proclamées membres du conseil d'administration :

- **Isabelle ARBEAU**
- **Eliane BERNADET**
- **Valérie BERGEY**
- **Christelle JEAN**

4/ Délibération n° DELIB3_04_14 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres par vote à main levée.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Ayant obtenu l'unanimité des voix

Ont été proclamés membres titulaires :

- **Jean Miche CAZE**
- **Philippe HERNANDEZ**
- **Francis LATRILLE**

Ont été proclamés membres suppléants :

- **Benoit LABUZAN**
- **Michel BIBENS**
- **Jean-Marie LATIER**

5 / Délibération n° DELIB4_04_14 : Élection des délégués de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires de la commune auprès de la D.F.C.I.,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

Considérant que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués de Défense Incendie par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,

Ont été proclamés délégués titulaires D.F.C.I.

- **Aurèle BIBENS**
- **Michel BIBENS**
- **Jean-Marie LATIER**

6/ Délibération n° DELIB5-04-14 : Élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du S.I.A.E.P.A.,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

Considérant que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,
Ont été proclamés délégués titulaires du S.I.A.E.P.A.

- **Michel BIBENS**
- **Francls LATRILLE**

7/ Délibération n° DELIB6_04_14 : Élection du délégué du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique (SDEEG)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du S.D.E.E.G.,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

Considérant que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,
Est proclamé délégué titulaire du S.D.E.E.G. Michel ARMAND

8/ Délibération n° DELIB7_04_14 : Élection des délégués du Syndicat Intercommunal du secteur Scolaire de Lagon (SISS)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du SISS,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

Considérant que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,
Ont été proclamés délégués titulaires de la commune auprès du SISS de Langon :

- **Bernard MUGICA**
- **Philippe HERNANDEZ**

9/ Délibération n° DELIB8_04_14 : Élection du délégué du Centre National d'Action Social (CNAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du CNAS,
Considérant que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf accord à l'unanimité des conseillers de procéder à l'élection à main levée,

Considérant que les conseillers municipaux **Décide** à l'unanimité de procéder à l'élection du délégué du CNAS par vote à main levée.

Ayant obtenu la majorité absolue,
Isabelle ARBEAU est proclamée déléguée titulaire de la commune auprès du Centre National d'Action Social.

10/ Délibération n° DELIB9_04_14 : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant en charge des questions de défense représentant la commune de MAZERES.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, **Désigne** à l'unanimité, **Jean-Michel CAZE** correspondant défense.

11/ Délibération n° DELIB10_04_14 : Désignation d'un correspondant tempête

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant tempête représentant la commune de MAZERES.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, **Désigne** à l'unanimité, **Michel BIBENS** correspondant tempête.

12/ Délibération n° DELIB11_04-14 : Désignation d'un correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant sécurité routière représentant la commune de MAZERES.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, **Désigne** à l'unanimité, **Philippe HERNANDEZ** correspondant sécurité routière.

13/ Délibération n° DELIB12_04_14 : Autorisation de poursuites établies à l'attention du comptable de la Trésorerie Langon/St Macaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour une démarche simplifiée des recours portant sur les actes amiables et/ou contentieux, il est possible et souhaitable que le Conseil Municipal délibère en faveur d'une autorisation permanente de poursuites établies à l'attention du comptable.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité **Décide** d'attribuer au comptable de la trésorerie de Langon Saint-Macaire les autorisations de poursuites pour les actes suivants :

- ✚ Actes amiables : lettre de relance et mise en demeure de payer
- ✚ Actes contentieux : opposition à tiers détenteurs (employeur et bancaire), saisie vente, saisie rémunération, saisie attribution, phase comminatoire préalable à une opposition à tiers détenteurs.

14/ Délibération n° DELIB13_04_14 : Admission en non valeur de Taxes d'Urbanisme

Conformément au décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 225-A du Livre des Procédures Fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme ;

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 11 mars 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **Décide** à l'unanimité, d'admettre en non valeur la somme de 1.503,00 euros correspondant aux taxes d'urbanisme dues par la SA MAISON ANDRÉ BEAU.

15/ Composition des Commission Communales

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal a procéder aux créations des commissions communales et désignations de ses membres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **Décide**, la création et la composition des commissions suivantes :

Administration Générale - Président : Michel ARMAND ; Membres : Isabelle ARBEAU, Eliane BERNADET, Valérie BERGEY, Aurélie BIBENS, Michel BIBENS, Jean-Michel CAZE, Gérald FAVÉ, Philippe HERNANDEZ, Christelle JEAN, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE Laurent LAUZUN et Bernard MUGICA.

Technique - Président : Francis LATRILLE ; Membres : Michel BIBENS, Jean-Michel CAZE et Jean-Marie LATIER.

Affaires scolaires - Président : Isabelle ARBEAU ; Membres : Christelle JEAN et Eliane BERNADET.

Vie Associative - Culture - Président : Laurent LAUZUN ; Membres : Isabelle ARBEAU, Valérie BERGEY, Aurélie BIBENS, Philippe HERNANDEZ et Christelle JEAN

Communication - Président : Bernard MUGICA ; Membres : Isabelle ARBEAU, Jean-Michel CAZE et Christelle JEAN

16/ Désignation des délégués Intercommunaux

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal a procéder à la désignation des délégués intercommunaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, **Désigne** les délégués suivants :

Finances - Délégués Titulaires : Michel BIBENS et Philippe HERNANDEZ / Délégués Suppléants : Jean-Michel CAZE et Benoit LABUZAN

Développement Economique - Délégués Titulaires : Jean-Michel CAZE et Philippe HERNANDEZ / Délégué Suppléant : Benoit LABUZAN

Urbanisme - Logement - Environnement - Délégué Titulaire : Francis LATRILLE / Délégué Suppléant : Jean-Michel CAZE

Bibliothèques et écoles de musique - Délégué titulaire : Philippe HERNANDEZ / Délégué Suppléant : Christelle JEAN

Technique - Délégués titulaires : Michel BIBENS et Francis LATRILLE / Délégué Suppléant : Benoit LABUZAN

Social - Délégués titulaires : Eliane BERNADET et Christelle JEAN / Délégué Suppléant : Isabelle ARBEAU

Petite enfance, enfance, jeunesse - Délégués titulaires : Isabelle ARBEAU et Christelle JEAN / Délégué Suppléant : Eliane BERNADET

Commission Locale Évaluation des Transferts de Charge - Délégué titulaire : Michel BIBENS / Délégué Suppléant : Jean-Michel CAZE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00